



## Procès-verbal de l'Assemblée générale du samedi 25 juin 2011

A onze heures le président ouvre la séance et exprime sa satisfaction de pouvoir accueillir les membres de l'assemblée générale dans les locaux du siège du C.N.O.S.F., institution symbole de l'olympisme et du sport amateur, ce qui est une première dans l'histoire de la Fédération Française des sports de contact. Le président indique qu'il a pu rencontrer Mr Denis Maseglia, Président du C.N.O.S.F., avant que débutent les travaux et le remercie pour avoir rendu cette journée possible.

Le nombre de 35462 voix sur 44038 voix étant recueilli suite aux opérations d'émargement, le président déclare que le quorum est atteint.

Il informe ensuite l'assemblée qu'il vient de signer une convention avec la Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense (FCSAD) qui va permettre l'affiliation au sein de la FFSCDA de 110 clubs militaires, représentant entre 3000 et 4000 licenciés supplémentaires. Cette convention prévoit également l'organisation d'une ou plusieurs compétitions spécifiques pour les licenciés de la FCSAD. Cette annonce est saluée par l'ensemble des participants. Ensuite, le président donne lecture de l'ordre du jour et indique à l'assemblée qu'aucune question diverse n'a été déposée et qu'une seule liste a été présentée en vue de l'assemblée générale électorale. Pour le bon déroulement des différents scrutins, une commission électorale est alors désignée. Elle est composée de messieurs Emmanuel DE LAMPER, Jean Luc GUETROT et Rémi BROUILLARD et se chargera du dépouillement.

L'ordre du jour appelle tout d'abord la lecture du **rapport moral du président**. Anthony ELKAIM propose tout d'abord que celui-ci, après lecture, soit voté à main levée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des participants. Ce dernier indique tout d'abord vouloir faire de ce rendez-vous un moment de vérité et rappelle son souci de défendre non pas quelques intérêts particuliers mais seulement l'intérêt général de la fédération.

Suite à ce qu'il a pu observer au cours des dernières semaines, le président propose que la fédération prenne désormais en charge certaines compétitions nationales (championnats de France Elite pour nos disciplines délégataires et championnats jeunes) tant en terme de moyens financiers qu'humains. Par leur nature même, ces championnats élite doivent constituer la véritable vitrine de notre vie fédérale et c'est pourquoi ils doivent figurer au rang de nos principales priorités sportives. Concernant nos championnats jeunes, ils doivent être une véritable fête. Au plan international, les projets de reconnaissance IFMA (Fédération internationale amateur de Muay thaï/boxe thaï) et WAKO (Fédération internationale amateur

pour le full-contact) sont à l'étude et le président ne manquera pas d'informer les instances fédérales des avancées au fur et à mesure que celles-ci se produisent. A cette occasion, il est rappelé que la WAKO reconnaît déjà la FFSCDA pour le K1 rules et le Kick Boxing. Par ailleurs, l'état entend renforcer les moyens mis à disposition de la fédération par le biais de l'arrivée d'un Quatrième cadre d'état à la rentrée et ceci dans le plan cadre du ministère relatif à la structuration des fédérations sportives.

La FFSCDA est entrée dans une phase cruciale dans laquelle se fait ressentir le besoin de professionnalisation. C'est pourquoi, depuis son élection au mois d'avril, le président n'a eu de cesse de vouloir remettre de l'ordre dans les finances de la fédération et régler de nombreux dossiers administratifs et juridiques laissés en déshérence. Sont cités le dossier des dettes du CFKB et celui des assurances. Enfin, il appelle à mettre un terme à l'explosion des dépenses constatée sur l'exercice 2010 et ceci en vue de se préparer du mieux possible à l'échéance de 2012, année de renouvellement de la délégation accordée par le ministère de tutelle.

Vote : le rapport moral est voté à l'unanimité des 35462 voix

L'ordre du jour appelle le rapport du secrétaire général : Mr Jean François WUST tient tout d'abord à rappeler qu'il n'a exercé cette fonction que dans un laps de temps très court étant donné que cette fonction était auparavant exercée par Philippe LACOMBE. En conséquence, son rapport sera succinct.

Il rappelle le parcours positif accompli par la FFSCDA depuis 2008 et les nombreuses étapes franchies. Mais il tient aussi à rappeler la nécessité de poursuivre et renforcer le soutien actif et structurant qui doit être apporté aux ligues régionales.

**Rapport financier** : en tant que trésorier, Jean François WUST informe l'assemblée de la difficulté de la tâche qui a été la sienne et que de très nombreux efforts restent à fournir pour que la FFSCDA se dote d'une comptabilité digne de ce nom. Il rappelle avoir proposé l'année passée un projet de dialogue de gestion mais que celui-ci n'a pas été validé. Si les comptes sont équilibrés, il apparaît également que de nombreuses pièces comptables sont à ce jour manquantes. Pour que soit mis un terme à cette situation, il a accueilli favorablement l'audit financier récemment proposé par le président et voté en comité directeur du 15 mai 2011 à Paris.

**Rapport du commissaire aux comptes** : Monsieur POUZOL informe l'assemblée qu'en raison de l'état de la comptabilité et tel que celui-ci a été constaté lors de sa venue dans les locaux de la fédération, et vu l'extrême désordre administratif il lui est impossible de certifier les comptes 2010 de la FFSCDA. En effet, de trop nombreuses pièces comptables sont à ce jour manquantes.

Vote : acceptation des comptes 2010 : 6591 voix

Rejet des comptes 2010 : 28871 voix

L'ordre du jour appelle le budget prévisionnel pour la saison à venir. Celui-ci est présenté par Pascal DELFOSSE, actuel trésorier de la FFSCDA. Celui-ci indique qu'il s'est basé sur un maintien du nombre des licenciés et que le reversement des licences sera établi selon la règle

de la proportionnalité. Il s'agit également de tenir compte des besoins des équipes de France et des recettes liées aux manifestations. Pascal DELFOSSE indique par ailleurs qu'il est très difficile d'estimer le coût du siège social et qu'une mise à plat de la trésorerie s'impose tout comme un net resserrement budgétaire. Il sera également opportun de tenir compte des projets de chaque discipline pour les abonder budgétairement de façon anticipative.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité des 35462 voix présentes.

Le président suspend la séance pour permettre aux participants de se restaurer. Il les informe que les votes 4, 5, 6 se succéderont et qu'il est indispensable d'être présent physiquement pour pouvoir voter. Il propose que ces votes se fassent à main levée, proposition adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport du directeur technique national qui dresse le bilan sportif de la saison écoulée. Après avoir rappelé la mission spécifique des trois cadres d'état, le DTN indique qu'un accent particulier a été mis sur la formation. 35 stages ont ainsi été organisés entre septembre 2008 et décembre 2010, ce qui fait de la FFSCDA un organisme sportif précurseur en la matière. Si le DTN se félicite des résultats obtenus par nos sportifs lors des diverses rencontres internationales, il souligne la nécessité de mettre l'accent sur la féminisation des disciplines pratiquées au sein de la FFSCDA.

Pour ce qui est des ligues régionales, il se félicite du travail de structuration réalisé et indique que seulement deux régions n'ont pas de ligue, à savoir le Limousin et Poitou-Charentes.

Le président informe ensuite l'assemblée des prochains votes sur les différents points soumis à délibération à bulletin secret, à savoir :

Adoption ou rejet du principe de la licence unique à 25 euros pour les moins de 18 ans et 35 euros pour les plus de 18 ans et ceci afin de permettre l'accès aux licenciés de l'ensemble des disciplines pratiquées au sein de la FFSCDA.

Transfert du siège social en région parisienne. Une dizaine de sites ont été visités et trois semblent correspondre aux besoins de la fédération. Ce transfert est rendu nécessaire pour des raisons de centralité et de rapprochement avec le ministère de tutelle.

Maintien du siège administratif à Tomblaine. Le président propose ce maintien en raison des emplois administratifs concernés.

Le président et le médecin fédéral ont également proposé une modification du règlement anti-dopage conformément à la réglementation en vigueur.

Mr Laurent Colombeau, représentant de la ligue Languedoc-Roussillon (1029 voix), un représentant de la ligue PACA, Mr Cédric Panizzi, (2001 voix) ainsi que les trois représentants de la Franche Comté, Mrs Franck Durand, Nicolas Iund et Mlle Claire Reineberger (440 voix x 3 soit 1320 voix), doivent en raison d'impératif quitter l'assemblée. Le Président leur rappelle qu'ils ne pourront être représentés et que leurs voix ne pourront pas être comptabilisées pour les prochains votes (5,6,7 et 8). Après vérification, le quorum reste atteint avec 31112 voix.

Un membre de l'assemblée fait savoir qu'il souhaite d'abord s'exprimer sur la question du

maintien ou non du siège administratif en Lorraine. Il rappelle que plusieurs emplois sont concernés et que cette suppression lui semble inutile. Le président rappelle qu'il s'agit de savoir si, au cas où le transfert du siège social est adopté, les membres de l'assemblée générale souhaitent tout de même maintenir le siège administratif dans les locaux actuels de Tomblaine. Il rappelle également que rien n'oblige la fédération à se poser cette question et que s'il a tenu à soumettre au vote cette proposition, c'est afin de permettre à l'assemblée de s'exprimer sur cette question.

Après dépouillement par les membres de la commission électorale, sont proclamés les résultats suivants :

Licence unique : oui : 30 457 voix

Non : 655 voix

Transfert du siège social en région parisienne : oui : 30482 voix

Non : 630 voix

Maintien du siège administratif à Tomblaine : oui : 11018 voix

Non : 20094 voix

Règlement anti-dopage : oui : 31 112 voix

Non : 0 voix

Suite à la proclamation des résultats, plusieurs membres de l'assemblée s'émeuvent de l'avenir du personnel basé à Tomblaine. Il est répondu par d'autres membres que ce vote a pris en compte cette question humaine mais que d'autres impératifs se sont faits jour. Le président prend la parole pour exprimer sa compréhension et pour dire que tout sera fait pour trouver des solutions pour le personnel concerné.

L'ordre du jour appelle le scrutin devant désigner les membres du comité directeur. Une seule liste a été déposée. Le scrutin est ouvert et la commission électorale se charge du dépouillement.

Vote : oui : 30 723 voix

Non : 0 voix

Nuls : 389 voix

L'assemblée générale est close par le président qui appelle les membres du comité directeur à se réunir et ceci afin de procéder à l'élection du bureau directeur.

Membres élus au comité directeur :

Anthony ELKAIM  
Nadir ALLOUACHE  
Sandrine DONNEFOI  
Karim BENOURI  
Sam BERRANDOU  
Hervé COUTELAT  
Jean François WUST  
Said MEZZINE  
Laurent CARTIAUX  
Bruno BRIAND  
Serge GUILHOU  
Pascal DELFOSSE  
Jean Christophe BLANFUNE  
Franck SOUPIN  
Christian BARRET  
Marc GUERIN  
Patrice SANTERO  
Sabine TESSIER  
Erick ROMEAS  
Jean CARBONNIER  
Kouider SABOUR  
Christian ROBERT  
Régis DUBOIS

Le Président  
Anthony ELKAIM

